

Tél : 02.35.29.31.62

**REUNION DU 13 AVRIL 2022**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le mercredi treize avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du S I V O S EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 7 Avril 2022, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs TAUVEL Pascal, BELLENGER Thierry, THIERRY Bernard, Mmes LECONTE Céline, BROOD Gabrielle, AVENEL Julie, CARREY Alexandra.

Etaient absents excusés : Mme RAMOS Nadège a donné procuration à Mr DONNET Pascal

Est nommée secrétaire de séance : Mme AVENEL Julie.

**N°2022-5 Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier et visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N°2022-6 Vote du Compte Administratif 2021**

Le Conseil Syndical, présidé par Monsieur Pascal TAUVEL, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Pascal DONNET, Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-constate les différents résultats de l'exercice :

- **Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de 133 913,47 €**

- **Section d'Investissement : un déficit de clôture de 102 501,37 € (104 596,37 € en tenant compte des restes à réaliser)**

**Soit un excédent global de clôture de 29 317,10 € (en tenant compte des restes à réaliser)**

-approuve ces résultats et le Compte Administratif 2021 dans son ensemble

**N°2022-7 Affectation du Résultat 2021**

Le Conseil Syndical, après avoir constaté les résultats du Compte Administratif 2021 DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Couverture en besoin de fonctionnement : 104 596,37 €

- Pour le solde : excédent de fonctionnement reporté : 29 317,10 €

-

**N°2022-8 Vote du Budget Primitif 2022**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec opérations, équilibré en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 533 980,10 €

- Section d'investissement : 257 976,10 €

**DECISIONS DECOULANT DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

**N°2022-9 Répartition des contributions des communes adhérentes et la périodicité des versements**

La contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement des communes adhérentes est fixée pour l'année 2022 à 430 000 Euros répartie de la manière suivante :

Tél : 02.35.29.31.62

EPREVILLE : 246 567 €  
MANIQUERVILLE : 68 971 €  
TOURVILLE LES IFS : 114 462 €

Le Conseil Syndical approuve ce montant et décide de ne pas fiscaliser les contributions communales comme le prévoit l'article L.5212.20 du CGCT. Il décide également que cette contribution sera versée mensuellement.

#### **N°2022-10 Subventions 2022**

Le Conseil Syndical vote les subventions suivantes :

- \* Coopératives scolaires de Tourville : 983 €
- \* Coopératives scolaires d'Epreville : 1967 €
- \* Amicale du TEM : Subvention de la classe de neige 2022 : 600 €
- \* Bibliothèque Municipale de la Commune d'Epreville : 160 €

#### **N°2022-11 Crédits scolaires 2022**

Le Conseil arrête les crédits alloués pour l'année civile 2022, basés sur le nombre d'élèves au 1er Janvier 2022, soit 223 enfants, pour un montant total de 17 097 €.

#### **N°2022-12 Devis pour l'entretien de la toiture végétale du groupe scolaire d'Epreville**

Monsieur le Président présente aux conseillers un devis de l'entreprise Ecovegetal, qui a réalisé la toiture du groupe scolaire d'Epreville. Il s'agit d'une prestation d'entretien courant de la végétalisation du toit. Il propose un passage pour le contrôle et nettoyage des zones, désherbage, fertilisation, complément de végétaux et arrosage si nécessaire. Le devis s'élève à 863,75 € HT.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer le devis.

Toutefois, pour l'année prochaine, le conseil syndical propose de se renseigner, auprès du lycée La Providence de Fécamp du prix de leur prestataire car ils ont posé également une toiture végétale (afin de réduire le coût de cet entretien).

#### **N°2022-13 Devis pour l'achat du mobilier de la nouvelle classe à l'école d'Epreville**

Monsieur le Président présente aux conseillers un devis de l'entreprise Manutan Collectivités qui correspond aux besoins listés par la directrice de l'école d'Epreville pour l'ouverture de la quatrième classe de maternelles prévue pour la rentrée scolaire 2022-2023. Le devis s'élève à 6 123,55 € HT

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Président d'effectuer d'autres devis et de se renseigner auprès des maires où malheureusement, l'académie leur a annoncé une fermeture de classe.

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera décidée lors d'une prochaine réunion.

#### **N°2022-14 Peinture dans les classes de l'école de Tourville les Ifs**

Monsieur le Président informe les conseillers que les classes de Tourville les Ifs doivent être repeintes.

Monsieur Tauvel précise que le linoléum récupéré à l'école d'Epreville ne convient pas. Il faudrait donc prévoir l'achat de parquet flottant pour remplacer celui qui est usé.

Monsieur Tauvel informera Monsieur le Président du nombre de m<sup>2</sup> à rénover afin que le SIVOS puisse établir un devis pour l'achat de la peinture et du parquet.

Cette dépense sera abordée lors d'une prochaine réunion.

#### **N°2022-15 Remboursement des frais de timbres à la Commune d'Epreville**

Tél : 02.35.29.31.62

Monsieur le Président présente le montant de 188,67 € pour les frais d'affranchissement 2021 du SIVOS. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de ces frais à la commune d'Epreville, titulaire du contrat de location de la machine à affranchir.

#### **N° 2022-16 Tarif Cantine 2022-2023**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif de cantine. Le prix de facturation passe donc de 3,30 € à 3,50 € pour le repas enfant et le prix du repas adulte restera à 4 € (un seul adulte est concerné !). Ce nouveau tarif sera applicable au 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

#### **N° 2022-17 Tarif Garderie 2022-2023**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie. Au 1<sup>er</sup> Septembre 2022, ceux-ci seront toujours de 2,50 € le matin et de 3,20 € le soir.

#### **N° 2022-18 Demande d'agrément pour accueillir un Service Civique au sein de l'école d'Epreville pour la rentrée 2022-2023**

Monsieur le Président informe les conseillers que l'agrément obtenu en 2019 pour l'accueil d'un volontaire arrive à son terme cette année.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, décide de demander un nouvel agrément pour la rentrée 2022-2023.

#### **N°2022-19 Inscription des enfants hors communes du SIVOS**

Monsieur le Président explique qu'il a été contacté par plusieurs familles de Ganzeville et une famille de Gerville afin d'inscrire leurs enfants au sein du SIVOS.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter les enfants qui résident dans les communes de l'agglomération de Fécamp étant donné que d'autres communes accueillent nos enfants.

Quant aux enfants des autres communes, s'il y en a, leur situation sera étudiée dans une réunion où le conseil syndical devra approuver à l'unanimité l'entrée de ces enfants au sein du SIVOS et le conseil syndical envisagera de faire participer financièrement ces communes.

#### **N°2022-20 Renouvellement du contrat à durée déterminée d'une ASEM**

Monsieur le Président explique que le contrat à durée déterminée de Mme MARAINE Amélie assurant les fonctions d'ASEM à l'école d'Epreville arrive à échéance le 7 Juillet 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler ce contrat et considère que deux ASEM en temps complet et une ASEM à mi-temps suffiront pour gérer les quatre classes maternelles à la rentrée 2022-2023.

#### **N° 2022-21 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la surveillance à la cantine d'Epreville**

Monsieur le Président explique que le contrat à durée déterminée de Madame PICARD Laëtitia, assurant les fonctions d'agent de surveillance et d'aide à l'entretien des locaux pour la cantine d'Epreville, arrive à échéance le 31 Août 2022. Il propose un renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de renouveler ce contrat.

#### **N° 2022-22 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la cantine de Tourville Les Ifs**

Monsieur le Président explique que le contrat à durée déterminée de Madame LANNE Viviane, assurant les fonctions d'agent de surveillance et d'aide à l'entretien des locaux pour la cantine de Tourville Les Ifs, arrive à échéance le 31 Août 2022.

Tél : 02.35.29.31.62

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 8 voix et une abstention de ne pas transformer ce contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée et de recruter une nouvelle personne.

**N° 2022-23 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la cantine de Tourville Les Ifs**

Monsieur le Président explique que le contrat à durée déterminée de Madame LANNE Blandine, assurant les fonctions d'adjoint d'animation pour la cantine de Tourville Les Ifs, arrive à échéance le 31 Août 2022. Il propose de reporter la décision du conseil syndical pour ce renouvellement à la prochaine réunion.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

**Questions diverses**

Monsieur TAUVEL informe les conseillers que Madame Danielle MEROLA partira en retraite le 31 Décembre 2022. Madame Danielle MEROLA devra adresser un courrier au SIVOS pour les informer.

La séance est levée à 23H15.

A Epreville, le 15 Avril 2022  
Le Président du SIVOS  
Mr Pascal DONNET

